République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200115-20250318-DM07-2025-03-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025

SEANCE du 18 Mars 2025 à 20h

Date de la convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 11/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11/03/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme DURON Sabrina - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence –

Excusée : Mme BLANCHARD Claude –

Absente : Mme CHABANNE Christelle -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Subventions de fonctionnement versées aux associations

M. CHOMAT expose :
Chaque année, il est demandé à toutes les associations de Balbigny de transmettre une demande de subvention et les documents nécessaires à l'instruction de ces demandes.
Les associations ont été contactées en janvier 2025 pour qu'elles fassent leur demande de subvention pour 2025 via le cerfa obligatoire. La commission vie associative s'est réunie pour faire des propositions.
Monsieur Pascal CHOMAT propose au conseil municipal d'adopter le tableau suivant des subventions :

A = SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			2024							
Montat maximal attribution (à ajuster à la demande)	activités hebdo encadré	autres activités	activités hebdo encadrées							autres activités
			MJC	Ecole musique	Finerbal	Basket	Judo	Tennis club	JCF	Chorale	GHAB
			300	39	214	110	88	60	21	54	
DEMANDE DE L'ASSOCIATION			4000	1800	3000	3000	1970	1200	1000	500	400
ATTRIBUTION N-1			3400	0	2150	2150	1900	1200	900	500	50
PROPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE			3400	1800	2450	2220	1970	1200	900	500	400

B = CONTRIBUTION VIE LOCALE - uniquement balbignois		
	nbe	montant forfait
Sou des école	164	10
APEL	64	10
foyer collège	138	10

En outre il est proposé de verser une subvention de 6 000 € au CCAS de Balbigny

M. le Maire dit que la mairie est toujours prête à participer si nécessaire sous forme de subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 20 voix pour, 1 abstention
- Décide d'accorder des montants annoncés
- Autorise M. le Maire à verser les montants décidés
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

MAIRIE DE BALBIGNY R.F. 42510

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 18/03/2025